



**EB-2012-0441**

**DANS L'AFFAIRE DE** la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.P. chap. 15 (annexe B) ;

**ET DANS L'AFFAIRE** d'une requête présentée conjointement par Enbridge Gas Distribution Inc. et par Union Gas Ltd. en vue d'obtenir l'approbation d'établir et d'actualiser de nouvelles mesures de gestion de la demande.

**AVIS D'AUDIENCE  
ET  
ORDONNANCE DE PROCÉDURE N° 1**

Le 19 Décembre 2012, la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») a reçu une requête (la « requête ») présentée conjointement par Enbridge Gas Distribution Inc. (« Enbridge ») et par Union Gas Ltd. (« Union ») en vue d'obtenir une approbation pour établir et mettre à jour de nouvelles mesures de gestion de la demande (« MGD »).

Cette requête de Union et d'Enbridge vise à mettre à jour le tableau commun des propositions de mesures et des documents de corroboration (Table of Measure Assumptions and Substantiation Documents), en consultation avec le Comité d'évaluation technique (« CET »). La requête inclut des propositions actualisées par rapport aux mesures existantes, conformément aux recommandations découlant des vérifications de 2010 et 2011, des corrections d'erreurs d'écriture ou d'omissions dans le Plan de soumission de 2012, de nouvelles mesures, des mesures actualisées conformément aux dernières informations ainsi que des notes de clarification supplémentaires pour une durée de vie utile des tableaux (« DVU »). Le CET appuie les mises à jour des propositions de mesures spécifiques, telles qu'elles sont établies dans cette requête.

La décision motivée de la Commission dans l'instance générique de gestion de la demande de gaz naturel (EB-2006-0021) décrit un procédé permettant la mise à jour des propositions de MGD, « résultant du processus d'évaluation et d'audit, qui doivent être déposées auprès de la Commission et examinées en conséquence ».

**LA COMMISSION ORDONNE QUE :**

1. Enbridge et Union fournissent immédiatement un exemplaire de leur requête à chaque intervenant de l'instance sur les directives de gestion de la demande de gaz naturel pour les distributeurs de gaz naturel (EB-2008-0346) ainsi qu'à toutes les parties actuellement impliquées dans le MGD consultatif d'Enbridge et de Union.
2. Toute partie qui souhaite se prononcer sur la requête d'Enbridge et de Union, y compris le personnel de la Commission, doit le faire en présentant des observations écrites à la Commission, et fournir un exemplaire à Enbridge et Union, **au plus tard le 21 Janvier 2013.**
3. Enbridge et Union peuvent répondre en déposant des observations écrites auprès de la Commission, en copie à toutes les parties, **au plus tard le 29 janvier 2013.**

Tous les documents déposés auprès de la Commission doivent citer le numéro de dossier EB-2012-0441, être envoyés via le portail Web de la Commission à l'adresse <https://www.pes.ontarioenergyboard.ca> et inclure deux exemplaires papier et un exemplaire électronique au format PDF interrogeable et sans restriction. Les documents déposés doivent indiquer clairement le nom de l'expéditeur, son adresse postale et son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur et son adresse courriel. Toutes les parties doivent utiliser les conventions de nommage des documents et les normes de soumission de documents décrites dans la note d'orientation RESS, consultable à l'adresse [www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Industry](http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Industry). Si le portail Web n'est pas disponible, les parties peuvent envoyer leurs documents par courriel à l'adresse indiquée plus bas. Les personnes qui n'ont pas d'accès Internet doivent déposer leurs documents sur un CD au format PDF, accompagné de deux exemplaires papier. Les personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur doivent envoyer 7 exemplaires papier.

Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent lui parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour en question.

**ADRESSE**

Commission de l'Énergie de l'Ontario  
B.P. 2319  
2300 rue Yonge, 27ème étage  
Toronto, ON M4P 1E4  
À l'attention de la Secrétaire de la Commission

Courriel : [Boardsec@ontarioenergyboard.ca](mailto:Boardsec@ontarioenergyboard.ca)  
Tél : 1-888-632-6273 (sans frais)  
Télec. : 416-440-7656

**FAIT LE** 10 janvier 2013, à Toronto

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission